



Dieuze



## CONCOURS DE FLEURISSEMENT COMMUNAL DE DIEUZE 2023

JE FLEURIS MA MAISON - J'EMBELLIS MA VILLE

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**NUMERO DE TELEPHONE :**

**ADRESSE MAIL :**

Déclare m'inscrire au **CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2023** dans la catégorie suivante :

Catégorie 1 : **Maison avec jardin \***

Catégorie 2 : **Murs, Fenêtres, Balcons ou Terrasses \***

Catégorie 3 : **Entreprises et commerces \***

Catégorie 4 : **Potagers et Vergers \***

En signant et en retournant ce formulaire, j'accepte ledit règlement dont un exemplaire m'a été remis.

DATE :

SIGNATURE :



\* rayer les catégories inutiles



## 1 OBJET DU CONCOURS

La commune de Dieuze organise annuellement un concours communal de fleurissement ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires, aux commerces et entreprises qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de la ville, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

## 2 INSCRIPTION ET CONDITIONS

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site [www.dieuze.fr](http://www.dieuze.fr) et à l'accueil de la Mairie (0387869422).

Les inscriptions se font du 1<sup>er</sup> mai au 30 Juin. Le passage du jury s'effectue en juillet. La remise des prix aura lieu en octobre. La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## 3 CATEGORIES

Elles sont au nombre de 4 :

- Maisons avec jardin
- Murs, Fenêtres, Balcons, Terrasses
- Entreprises et commerces
- Potagers et Vergers avec votre autorisation de visite (cf. bulletin d'inscription)



## 4 CRITERES DE NOTATION

Le jury va apprécier les efforts des candidats et va prendre en compte pour la notation :

- L'harmonie d'ensemble et la créativité artistique
- La qualité du patrimoine végétal, plutôt que la quantité, et la pérennité de l'aménagement (végétaux vivaces ou annuels), utilisations de plantes vivaces peu consommatrices en eau
- Le respect des principes du développement durable : utilisation en pleine terre et méthodes alternatives d'entretien : paillage, récupérateurs d'eau, compost...
- Actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la protection de la faune.

## 5 COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de quatre membres :

- 3 élus municipaux
- 1 agent des services techniques « Espaces Verts »



## 6 DROIT A L'IMAGE

Les participants au concours autorisent les prises de vue et leur utilisation par la commune pour ses publications, ses documents de communication.

## 7 REMISE DES PRIX

Un classement des candidats sera établi selon les points attribués d'après la grille de notation.

Les premiers lauréats de chaque catégorie seront récompensés par un prix :

Arbuste, composition florale, livre, nichoir à oiseau ou support de graines...

Tous les inscrits seront récompensés.

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer un prix « Coup de Cœur » pour une habitation non inscrite au concours et présentant un fleurissement remarquable, ou pour encourager une initiative intéressante.



**MERCI A TOUS CEUX QUI CONTRIBUENT AU FLEURISSEMENT ET A L'EMBELLEMENT DE NOTRE COMMUNE**